



**COMMUNIQUE CONJOINT DE LA SIXIEME REUNION DE LA COMMISSION TRIPARTITE  
MAURITANIE-MALI-UNHCR CHARGEE DU RAPATRIEMENT VOLONTAIRE DES REFUGIES  
MALIENS EN MAURITANIE**

1. Sur invitation du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, conformément aux dispositions de l'Accord Tripartite sur le rapatriement volontaire des réfugiés maliens vivant en Mauritanie, la sixième réunion de la Commission Tripartite s'est tenue à Nouakchott, le 22 novembre 2019. Elle a été précédée de la réunion du Groupe de Travail Technique (GTT) le 21 novembre 2019.
2. La délégation du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie était conduite par Monsieur M'Hamada Ould MEIMOU, Directeur Général de l'Administration Territoriale du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.
3. La délégation du Gouvernement de la République du Mali était conduite par Monsieur Salifou MAIGA, Secrétaire Général du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté.
4. La délégation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) était conduite par Madame Maria STAVROPOULOU, Représentante de l'UNHCR en Mauritanie.
5. Dans leurs allocutions, les intervenants ont mis l'accent sur :
  - le rappel des conclusions issues du Dialogue Régional de Protection et de Solutions dans le cadre des déplacements forcés au Sahel, tenu à Bamako les 11 et 12 septembre 2019 ;
  - les dispositions du Pacte mondial sur les réfugiés qui préconisent de travailler à la recherche de solutions locales permettant la protection et l'autonomisation des réfugiés pendant leur asile, et les multiples réalisations de la Mauritanie dans ce cadre ;
  - l'engagement réitéré des autorités mauritaniennes à respecter et à garantir les droits fondamentaux de l'Homme, conformément à leurs engagements aux Conventions de Genève de 1951 et de l'OUA de 1969 ainsi qu'à leurs protocoles ;
  - la présence de près de 57.000 réfugiés maliens enregistrés dans le camp de M'bera malgré le rapatriement volontaire de 2.327 personnes depuis la tenue de la dernière réunion de la Commission Tripartite ;
  - l'appui des autorités mauritaniennes pour l'enregistrement des réfugiés maliens vivant hors du camp de M'bera et qui témoigne de leur volonté du renforcement de la protection des réfugiés maliens ;

- l'engagement des autorités mauritaniennes à délivrer des certificats de naissance, conformément à la législation en vigueur, à tous les enfants réfugiés nés sur leur territoire ;
  - la délivrance de cartes nationales d'identification pour les réfugiés maliens pour leur garantir la liberté de circulation, d'entreprise et d'ouverture de comptes bancaires dans le cadre de leur autonomisation ;
  - l'engagement du Gouvernement de la République du Mali dans ses efforts de consolidation de la paix et de la sécurité sur l'ensemble de son territoire, de réconciliation nationale et de développement des régions du nord avec l'appui de la Communauté internationale, à travers la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du Processus d'Alger ;
- 
- la coopération entre l'UNHCR, les Gouvernements de la République Islamique de Mauritanie et de la République du Mali en matière notamment, de partage continu d'informations administratives, sécuritaires et humanitaires en ce qui concerne les zones de retour des réfugiés afin que ceux-ci puissent prendre des décisions éclairées ;
  - la satisfaction des autorités maliennes pour l'engagement constant du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et de l'UNHCR à garantir une protection et une assistance effectives aux réfugiés maliens ;
  - l'engagement du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie à accompagner les efforts du Gouvernement de la République du Mali dans la recherche d'une paix durable sur l'ensemble de son territoire.
6. A l'issue des travaux, la Commission Tripartite a évalué l'état d'avancement des activités prévues dans le plan de travail adopté lors de sa 5<sup>ème</sup> réunion, tenue le 6 juillet 2018 à Bamako, et a fait les recommandations suivantes :
- produire un second lot de dépliants d'informations sur l'établissement d'actes d'état civil et sa transmission dans les pays d'asile aux fins de sensibilisation des réfugiés aux procédures d'établissement d'actes d'état civil au Mali ;
  - organiser avant la fin de l'année 2020, une réunion transfrontalière à Nioro du Sahel pour l'évaluation du processus du rapatriement volontaire ;
  - organiser une visite du GTT dans la zone de retour des rapatriés à Ségou. Transmettre les termes de référence de ladite visite par voie officielle au Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et à l'UNHCR ;
  - organiser dans la Moughataa de Bassikounou une visite d'étude de terrain du GTT sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés par la Partie mauritanienne ;
  - partager les informations sur la situation sécuritaire et humanitaire dans les zones de retour des réfugiés y compris sur les projets de réintégration et de réhabilitation.